

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de la santé, de
la solidarité, du travail et de l'emploi

N° 104-2019

Papeete, le 4 septembre 2019

RAPPORT

Relatif à un projet de délibération portant approbation du
compte financier et affectation de l'exercice 2018 du
Centre de Formation Professionnelle des Adultes,

présenté au nom de la commission de la santé, de la
solidarité, du travail et de l'emploi,

par les représentants Monsieur Yves CHING et Madame
Sylvana PUHETINI

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les représentants,

Par lettre n° 5699/PR du 20 août 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins
d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte
financier et affectation de l'exercice 2018 du Centre de Formation Professionnelle des Adultes.

Le document présenté a été examiné par le conseil d'administration de l'établissement dans sa séance
du 17 juin 2019. L'assemblée de la Polynésie française est représentée au sein de ce conseil en la personne de
Madame Virginie BRUANT.

1. Missions et moyens du CFPA

A. Les missions

Créé par la délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997, le CFPA est un établissement public
administratif qui a pour but d'organiser, d'animer, de développer et de mettre en œuvre des sessions de
formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification.

Favorisant l'insertion sociale et professionnelle, l'établissement dispense des enseignements
théoriques et pratiques dont la finalité est de conférer aux personnes accueillies une formation professionnelle
permettant d'exercer ou de s'adapter à un métier, de parfaire ou d'approfondir une formation, d'acquérir une
qualification professionnelle d'un niveau plus élevé.

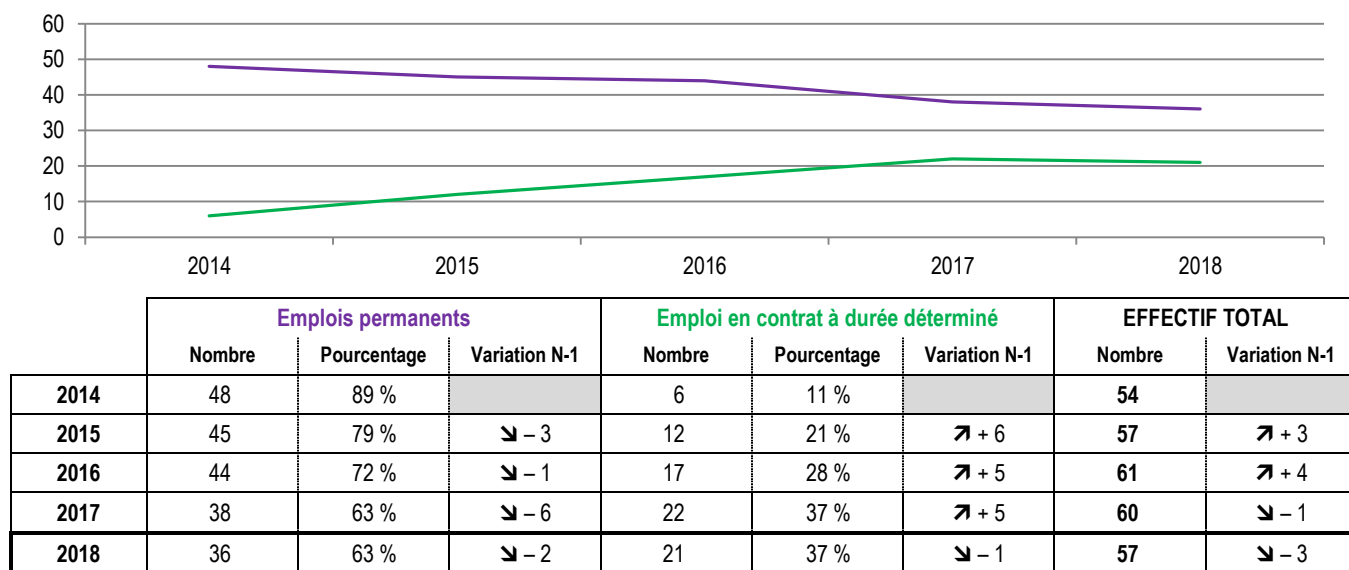
L'organisation et le fonctionnement du CFPA sont fixés par arrêté n° 325/CM du 1^{er} avril 1997,
ensemble les textes qui l'ont modifié.

Les formations sont dispensées à quatre endroits distincts se situant, sur Tahiti, à Pirae, Punaauia et
Taravao, et, sur Raiatea, à Faaroa.

B. Les moyens humains

Le CFPA dispose de 80 postes budgétaires dont 65 pour l'île de Tahiti et 15 pour l'île de Raiatea. Au
31 décembre 2018, 57 postes sont occupés par 36 personnels engagés sur des emplois permanents (*dont 3
stagiaires*) et 21 personnels en contrat à durée déterminée d'une durée inférieure ou égale à un an.

L'évolution des postes occupés est la suivante sur la période 2014 à 2018 :



Graphique 1 : Évolution des emplois permanent et en contrat à durée déterminé sur la période 2014 à 2018

C. Les moyens financiers

L'évolution des moyens financiers (*hors écritures d'ordre et de régularisation – amortissements et autres*) mis à disposition de l'établissement, sur les quatre années consécutives, se présente comme suit :

Année ⇒ ↓ Désignation	2014		2015		2016		2017		2018	
	Valeur (F CFP)	%	Valeur (F CFP)	%	Valeur (F CFP)	%	Valeur (F CFP)	%	Valeur (F CFP)	%
Subvention fonctionnement du Pays	746 000 000	98,8	746 000 000	95,2	746 000 000	98,8	746 000 000	98,6	720 000 000	99,0
Ressources propres (1)	8 935 638	1,2	9 227 478	1,2	8 942 527	1,2	10 785 699	1,4	7 085 015	1,0
Autres ressources (2)	0	0,0	28 705 501	3,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0
TOTAUX	754 935 638		783 932 979		754 942 527		756 785 699		727 085 015	

(1) Ressources financières propres au CFPA : vente de produits fabriqués par les stagiaires et prestations de formation dispensées à un public extérieur.

(2) Autres ressources : versements par le Pays de subventions d'investissement.

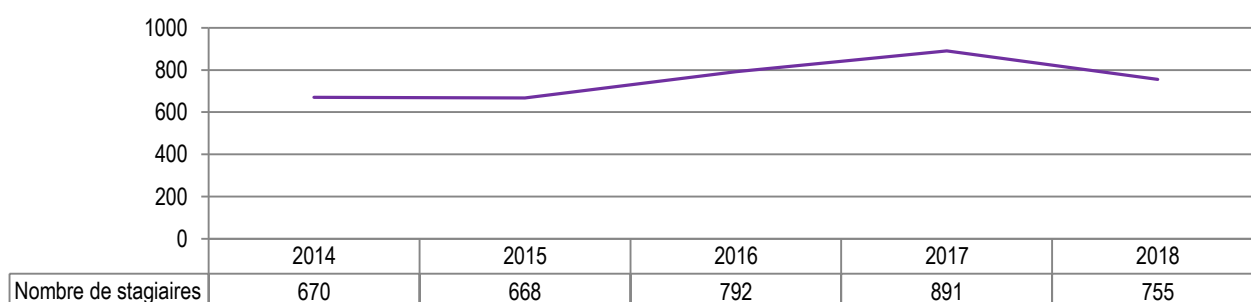
La subvention de fonctionnement de l'exercice 2018 est diminution de 26 millions de francs CFP par rapport aux exercices précédents.

2. Faits marquants de l'exercice

En 2018, le nombre de stagiaires s'élève à 755 pour 606 310 heures travaillées. Par rapport à l'année 2017, la diminution des effectifs est de 136 stagiaires et le déficit, par rapport à l'effectif prévisionnel 2018, est de 83 stagiaires.

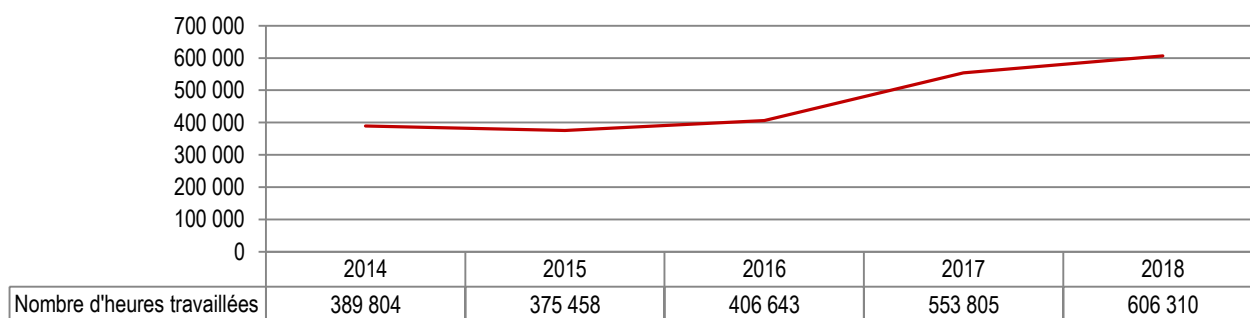
Ce déficit s'explique par la suppression de 4 formations faute de formateurs, la suppression d'une session suite au licenciement d'un formateur et les départs anticipés de 32 stagiaires aux motifs de l'acceptation d'un contrat de travail, pour raison médicale ou pour absences répétées.

L'évolution du nombre de stagiaires est la suivante sur la période 2014 à 2018 :



Graphique 2 : Évolution du nombre de stagiaire sur la période 2014 à 2018

L'évolution du nombre de stagiaire est à mettre en parallèle avec le nombre d'heures travaillée :



Graphique 3 : Évolution du nombre d'heures travaillées sur la période 2014 à 2018

La répartition par tranche d'âge des stagiaires évolue vers une disparition de la tranche d'âge des 16-17 ans qui sont réorienté vers le cursus scolaire.

La tranche d'âge la mieux représentée est celle des 18 à 29 ans avec un taux de 65 % tandis que les personnes de 30 ans et plus représentent 35 % des effectifs.

Ces publics se rapprochent davantage du profil recherché par le CFPA compte tenu de la maturité des stagiaires et de l'existence de projet professionnel individuel.

En complément de ces quelques données, les rapporteurs invitent à prendre connaissance du rapport d'activité du CFPA pour l'exercice 2018, joint à la lettre n° 5699/PR du 20 août 2019.

3. Examen du compte financier

A. Les grandes masses

Au 31 décembre 2018, le compte financier de l'établissement se présente comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement	TOTAL
Recettes	797 499 963	109 793 225	907 293 188
Dépenses	734 975 238	149 463 273	884 438 511
Variation à l'article 165		(en +) 300 000	300 000
Résultats	62 524 725	- 39 370 048	23 154 677

Considérant le résultat total de 23 154 677 francs CFP pour l'exercice 2018, le fonds de roulement au 31 décembre 2018 s'élève donc à 635 129 615 francs CFP.

B. Les éléments déterminants du résultat

Le compte de résultat simplifié s'établit ainsi :

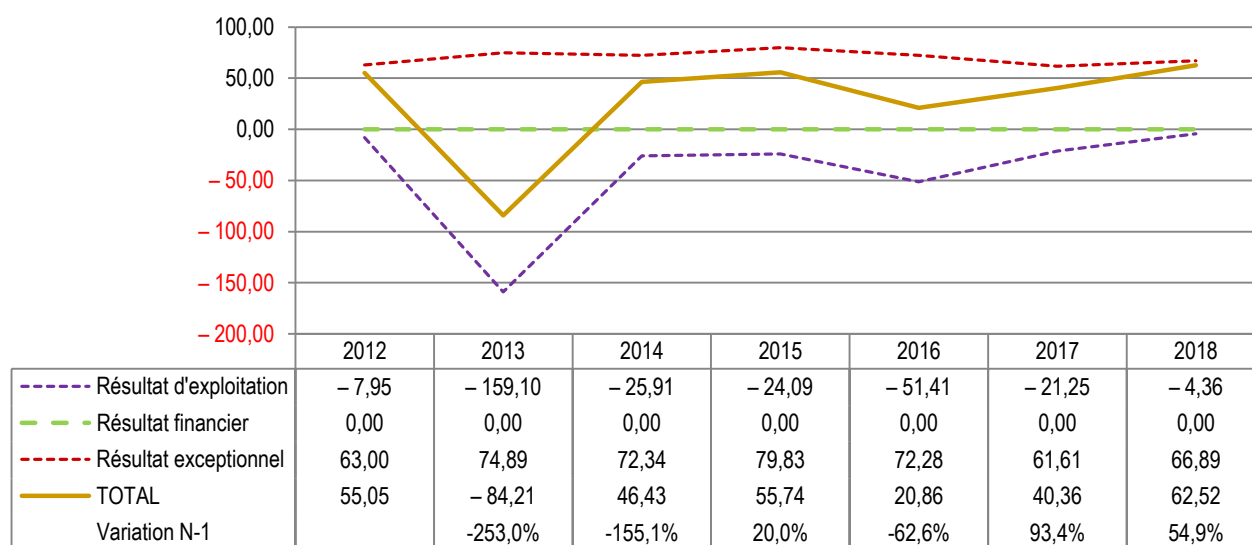
CHARGES	2018	PRODUITS	2018	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	
				DÉSIGNATION	VALEUR
Charges d'exploitation	734 975 238	Produits d'exploitation	730 614 493	Résultat d'exploitation	– 4 360 745
dont frais de personnel	327 554 904				
dont indemnités stagiaires	91 515 384				
dont dotations aux amortissements sur immobilisations	109 793 225	reprises sur amortissements			
Charges financières	0	Produits financiers	0	Résultat financier	0
Charges exceptionnelles	0	Produits exceptionnels	66 885 470	Résultat exceptionnel	66 885 470
Solde créditeur (bénéfice)	62 524 725	Solde débiteur (pertes)	0		
TOTAL	797 499 963	TOTAL	797 499 963	TOTAL	62 524 725

Tel qu'il apparaît au compte de résultat simplifié ci-dessus, le montant total des résultats intermédiaires de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de 62 524 725 francs CFP résultant du cumul :

- du déficit d'exploitation de 4 360 745 francs CFP et
- des produits exceptionnels à hauteur de 66 885 470 francs CFP.

Les produits exceptionnels proviennent de la neutralisation des amortissements des biens affectés avec une reprise au compte de résultat de la quote-part des subventions d'investissement et des pénalités de retard appliquées au marché de travaux 01/2013/CFPA.

L'évolution des résultats sur les 7 derniers exercices peut s'apprécier comme suit :



Graphique 4 : Évolution des résultats sur la période 2012 à 2018 (en millions de francs CFP)

➤ Les charges

Les charges d'exploitation passent de 781 028 923 francs CFP pour l'exercice 2017 à 734 925 238 francs pour l'exercice 2018, soit une baisse de 5,9 %.

Les charges d'exploitation comprennent notamment :

- les dépenses liées à l'achat de matières d'œuvre, les fournitures administratives, l'électricité et autres répertoriées au chapitre 60 à hauteur de 140,6 millions de francs CFP ;
- les charges de location, d'entretien, de réparation, d'assurance et de documentation, imputées au chapitre 61, pour un montant de 15,8 millions de francs CFP ;
- les charges de frais téléphoniques, personnel extérieur à l'établissement et autres prestations de service, imputées au chapitre 62, pour un montant de 43,9 millions de francs CFP ;
- les impôts et taxes imputés au chapitre 63 pour 0,4 million de francs CFP ;
- les charges de personnel (*chapitre 64*) pour 327,6 millions de francs CFP ;
- les indemnités stagiaires, les charges sociales et l'achat de logiciels informatiques, répertoriées au chapitre 65, à hauteur de 96,9 millions de francs CFP ;
- les dotations aux amortissements d'un montant de 109,8 millions de francs CFP.

➤ Les produits

Le total des produits, d'un montant de 797 499 963 francs CFP, comprend :

- pour 7,1 millions de francs, le chapitre 70 correspondant aux produits de la vente des objets et des repas fabriqués par les stagiaires du CFPA ainsi que les prestations de formation dispensées par le CFPA à des organismes extérieurs ;
- à hauteur de 720 millions de francs CFP, le chapitre 74 alimenté par les subventions de fonctionnement du Pays ;
- pour un montant de 3,5 millions de francs, le chapitre 75 alimenté par le remboursement par la CPS des indemnités journalières ;

- à hauteur de 66,9 millions de francs, le chapitre 77 concernant la reprise au compte de résultat de la quote-part des subventions d'investissement et les produits issus de la neutralisation des amortissements des biens affectés.

C. L'évolution de la structure financière de l'établissement

Sur les exercices 2016 à 2018, l'état patrimonial de l'établissement s'apprécie ainsi :

ACTIF	2016	2017	2018	PASSIF	2016	2017	2018
Actif brut immobilisé	3 717 573 984	3 958 288 756	4 043 338 679	Capitaux propres	3 129 326 552	3 106 497 884	3 104 609 259
dont amortissements	- 1 355 233 953	- 1 463 525 810	- 1 573 319 035	Provisions	0	0	0
Actif circulant	834 722 267	686 032 430	655 256 665	Dettes	67 731 579	74 106 801	20 203 208
Régularisation	2 000	- 172 691	- 78 690	Régularisation	6 167	18 000	385 152
TOTAL	3 197 064 298	3 180 622 685	3 125 197 619	TOTAL	3 197 064 298	3 180 622 685	3 125 197 619

➤ En ce qui concerne l'actif

L'actif brut immobilisé a augmenté en 2018 de 85 millions de francs CFP compte tenu notamment de la réalisation des opérations d'investissement suivantes :

- la mise en œuvre finale de l'application informatique stagiaire pour 10 404 479 francs CFP ;
- les études qui ont concerné en 2018 l'équipement de 4 sites du CFPA en panneaux photovoltaïques, la rénovation du réseau hydraulique du site de Punaauia (*Punaruu*), la réalisation d'un guide d'entretien, la réfection électrique de l'unité du CFPA de Raiatea et les diagnostics amiante pour un montant total de 7 091 993 francs CFP ;
- les travaux de pose des panneaux photovoltaïques sur les unités de Pirae, Taravao et Raiatea pour un total de 30 054 471 francs CFP ;
- l'aménagement du plateau technique ADVF de Pirae et la réfection du réseau hydraulique du CFPA de Punaauia (*Punaruu*) pour la somme de 11 453 396 francs CFP ;
- les travaux réalisés au CFPA de Raiatea, à savoir la mise en réseaux téléphoniques et informatiques de l'administration et des ateliers, la fabrication et la pose des grilles du réfectoire ainsi que les travaux de réparation et de rénovation de la plomberie de l'hébergement, pour un montant total de 4 234 266 francs CFP ;
- l'acquisition de matériels pédagogiques complémentaires pour une mise en adéquation des plateaux techniques et le remplacement de matériels pédagogiques défectueux pour un montant total de 5 222 712 francs CFP ;
- l'équipement en matériels de cuisine du restaurant de l'unité de Pirae à hauteur de 1 612 782 francs CFP ;
- le changement des climatiseurs hors service et l'installation de portes battantes au CFPA de Pirae pour une valeur de 1 564 562 francs CFP.

L'actif circulant comptabilisé pour un montant de 655,3 millions de francs CFP au 31 décembre 2018 représente une créance à régulariser avec le SEFI, une créance due par l'entreprise SOTEC, les régies d'avances et de recettes du CFPA et les disponibilités de trésorerie.

Les comptes de régularisation qui s'élèvent à la somme négative de 78 690 francs CFP concernent des frais financiers sur transferts en France métropolitaine et des dépenses de régies et à régulariser en 2019.

➤ En ce qui concerne le passif

À la clôture de l'exercice 2018, les **capitaux propres** de l'établissement s'élèvent à 3 104 609 259 francs CFP prenant en compte :

- la valeur des biens affectés d'un montant de 405 760 109 francs CFP ;
- les réserves d'un montant de 1 196 148 969 francs CFP ;
- le résultat de fonctionnement de l'exercice d'un montant de 62 524 725 francs CFP ;

- les subventions d'investissement d'un montant de 1 320 960 101 francs CFP ;
- le montant des biens remis en pleine propriété de l'établissement d'un montant de 119 215 355 francs CFP.

La situation **des dettes** du CFPA s'établit à hauteur de 20 203 208 francs CFP. Cette somme résulte des dettes relatives aux charges de personnels et charges sociales, aux constructions et retenues de garantie ainsi qu'à la régularisation de virements ayant fait l'objet de rejets bancaires (*indemnités stagiaires*).

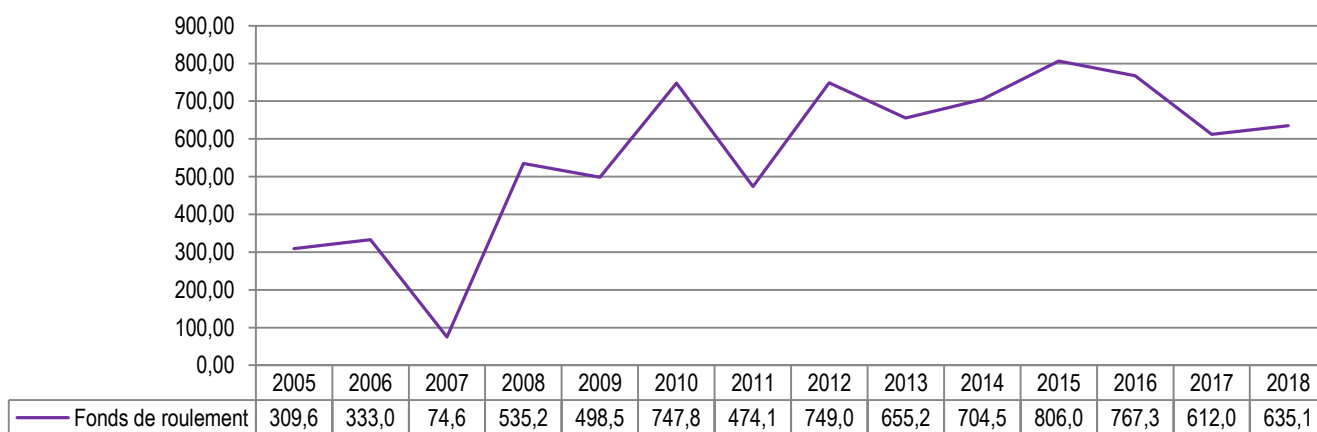
La **recette à classer** de 385 152 francs CFP concerne des recettes de prestations à régulariser en 2019.

4. Affectation des résultats

Le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à 907 293 188 francs CFP, et celui des dépenses, à 884 438 511 francs CFP.

Le compte financier présente alors un résultat global excédentaire de 23 154 677 francs CFP qui vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement, lequel s'établit au 31 décembre 2018 à 635 129 615 francs CFP.

L'évolution du fonds de roulement du CFPA est donc la suivante depuis 2005 :



Graphique 5 : Évolution du fonds de roulement entre 2005 et 2018 (en millions de francs CFP)

Quant au résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 62 524 725 francs CFP, il est affecté au crédit du compte 1068, « *Autres réserves* », dont le solde augmente de 1 196 148 969 francs CFP en début d'exercice à 1 258 673 694 francs CFP en fin d'exercice budgétaire 2018.

5. Travaux en commission

Le présent projet de délibération a été examiné par les membres de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 29 août 2019.

A. Les stagiaires et l'insertion professionnelle

Sur les 755 stagiaires ayant suivi une formation au Centre de Formation Professionnelle des Adultes (CFPA) en 2018, 70 d'entre eux étaient des salariés. Ces derniers soit viennent suivre des modules du CFPA, soit ont une demande particulière de formation. Les demandes des salariés arrivent au fur et à mesure et l'objectif du centre est d'y répondre favorablement grâce à des plateaux pédagogiques adaptés.

Le taux d'insertion professionnelle des stagiaires de l'année 2018 s'élève à 70 %. Ce taux d'insertion inclut les personnes en contrats à durée déterminée d'une durée de six mois à un an ou en contrats à durée indéterminée ainsi que les personnes patentées. Seuls 2 % des stagiaires ont repris un cursus scolaire.

B. Les formateurs

Le CFPA a connu un renouvellement important de son personnel, notamment au niveau de l'équipe de comptabilité.

Des passerelles destinées aux formateurs du Centre de Formation Professionnelle des Adultes pourraient être pensées afin de permettre aux formateurs de réinterroger leurs pratiques et techniques au sein de directions et services de la fonction publique du Pays.

C. Les formations

Au sujet des formations destinées aux « *aidants feti'i* », celles-ci ont commencé depuis le 15 juillet 2019. Initialement, seules les personnes inscrites au régime de solidarité de Polynésie française (RSPF) étaient éligibles à ces formations. Ces formations ont également été ouvertes récemment aux personnes inscrites au régime des non salariés (RNS) mais pas aux personnes inscrites au régime général des salariés (RGS).

En 2020, il est prévu de mettre en place le permis de conduire pour les stagiaires inscrits dans une formation du CFPA. Ce dispositif, qui, hormis l'achat du timbre fiscal, sera gratuit, sera accessible aux stagiaires ayant fait preuve d'un comportement adapté après un délai de carence.

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation de l'exercice 2018 du Centre de Formation Professionnelle des Adultes a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Yves CHING

Sylvana PUHETINI